

Protocole pour les étudiant(s) concernant le déroulement des examens en présentiel de la session normale du printemps de l'année universitaire 2019/2020

- 1- Respect rigoureux du port du masque ;
- 2- Respect de la distance sociale de tou(te)s les étudiant(e)s à l'intérieur des différentes zones prévues pour les examens, soit 1,5 m ;
- 3- Respect de l'espacement estimé à (1,5 m) dès l'entrée dans l'espace d'examen, à la sortie de celui-ci, lors du déroulement des examens et lors de la remise de la copie à la sortie de l'examen ;
- 4- Stérilisation des mains avant d'entrer dans l'espace d'examen ;
- 5- Stérilisation des mains après avoir placé la copie de rédaction à l'endroit désigné à la fin de l'examen ;
- 6- Il est impératif de passer l'examen à l'endroit et au numéro attribué à chaque étudiant ;
- 7- Ne pas transporter de bagages ou de fournitures supplémentaires dans la salle d'examen, à l'exception du stylo pour la rédaction ;
- 8- Ne pas apporter de téléphone mobile ou tout appareil électronique utilisé pour stocker des informations et des données, tel qu'un appareil VIP ou autres ;
- 9- Il est strictement interdit d'échanger des papiers ou des stylos pendant la période d'examen.